Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260429-DE12CM290426-DE

Affaire n°12 à l'ordre du jour Année 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril,

Sur convocation en date du 23 avril 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Laurence LE DÛ, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Jacques TOUMINET, Dominique ORHANT, Anne-Sophie MORIN, Yves KOZIEL, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Emilie PINSON, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Olivier BOBIGEAT (pouvoir à Dominique ORHANT), Matthieu JOUNEAU (pouvoir à Laurent VANDAMME), Lydie PATRY (pouvoir à Christine MASSART), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à Baptiste THEVELEIN).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Tanguy METROPE

*
* *

CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération du 21 mars 2026, le Conseil municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour exercer, en son nom, certaines attributions relevant de sa compétence dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire doit rendre compte de ces décisions en séance du Conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260429-DE12CM290426-DE

Ville de Dinan
Conseil Municipal du 29 avril 2026

*
* *

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par la délibération n° 9 du Conseil municipal du 21 mars 2026 ;

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Les décisions prises par Monsieur le Maire depuis la dernière réunion du Conseil municipal sont les suivantes :

Décisions 2026		
Numéro	Date	Intitulé
2026-04	3 avril 2026	Maison de santé pluridisciplinaire – 6 place Sainte Catherine – Révision du montant de la provision mensuelle pour charges à partir du 1er janvier 2026
2026-05	21 avril 2026	Ouverture d'une ligne de crédit auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 800 000 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** des décisions prise par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN

